

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N° 754 – 24 Mai 2003

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

EVIAN : POURQUOI ?

Certains Français gardent un mauvais souvenir des « accords d'Evian ». Ils ont laissé des traces durables : un peuple livré aux barbares et aux fanatiques, l'économie algérienne en ruines, la France obligée d'accueillir dans les pires conditions des millions d'émigrés.

Je ne remâche pas le passé. Je suis au contraire au coeur du présent. Car à mes yeux la rencontre du G8 à Evian ces jours-ci ne laisse présager rien de bon, et peut conduire soit à un fiasco international soit à une nouvelle tension avec les Etats-Unis. C'est au mieux insignifiant au pire inquiétant.

L'insignifiance des sommets du G8 ne date pas d'aujourd'hui. A l'origine le groupe des Sept a été conçu par les Etats comme une manière de réguler les marchés financiers. Il avait une vocation essentiellement économique et plus précisément devait compenser la liberté rendue au marché des changes après l'effondrement du système de Bretton Woods et les accords de la Jamaïque (janvier 1976). Les banques centrales, dépossédées de tout pouvoir par l'abandon des parités fixes, essayaient de reprendre la main en coordonnant leurs interventions sur les marchés, pour éviter que les parités variables ne deviennent trop volatiles ou trop contraires à ce que souhaitaient les gouvernants. Mais en réalité jamais une seule fois les réunions de ce G7 n'ont pu aller contre le marché ; en dépit de leur force de frappe les banques centrales n'ont jamais pu sauver les mauvaises monnaies ni dévaluer les bonnes contre l'opinion des opérateurs. Pire encore : les interventions à contre sens du G7 ont été à l'origine de certaines crises financières majeures, comme celle de 1987 (à la suite des catastrophiques accords du Louvre). Le G7 s'est donné un air de jeunesse et une nouvelle mission en devenant le G8 par l'intégration de la Russie de Boris Eltsine. D'un cartel de banques centrales, le G8 est devenu une rencontre au sommet des chefs d'Etat politiquement les plus puissants, désireux de se concerter sur les grands problèmes planétaires, et pas seulement économiques. Cette concertation en un espace restreint (Seattle, Gênes, aujourd'hui Evian) de tout ce que la terre compte de chefs politiques les plus huppés attire les trouble-fête : les anti-mondialistes (pardon : les alter-mondialistes) donnent l'assaut aux puissants de ce monde. Mais, en dehors du spectacle, que reste-t-il de ces sommets ? Les décisions importantes se prennent ailleurs et l'impuissance politique actuelle du G8 est aussi grande que l'impuissance économique passée du G7. Il ne faut pas s'en étonner : le groupe est loin d'être homogène, l'entrée de la Russie n'a pas resserré les liens mais les a distendus, et l'opposition majeure entre pro et anti-américains ne s'efface pas à la porte du G8. Voilà qui permet d'augurer d'un résultat insignifiant, présenté dans la langue diplomatique voulue.

Pourtant, la conjoncture diplomatique actuelle peut nous valoir une tension accrue à l'issue de ce G8. En effet la pomme de discorde de la « multi latéralité » est sur la table des délibérations. Une première hypothèse est celle d'une totale reprise en main du G8 par les Etats-Unis. Ayant malgré tout atteint la plupart de leurs objectifs au Moyen Orient, George W. Bush et Colin Powell peuvent ramener à la raison ceux qui se sont mis en travers de leur chemin, qui pourraient s'accommoder de cette « paix des braves », de cet amman faudrait-il dire. Jacques Chirac et Vladimir Poutine tiennent l'affaire entre leurs mains, Schröder étant trop fragilisé par le contexte électoral allemand.

Déstabilisé par les mouvements sociaux en France, Jacques Chirac ne tient certainement pas à baisser pavillon devant Bush : il connaît l'impopularité imbécile de Bush dans notre opinion publique. Poutine aurait plus de raison de se montrer conciliant : il a besoin du soutien financier des Etats-Unis et surtout de faire oublier les atteintes permanentes et scandaleuses de son pays aux droits de l'homme. Pétrole sibérien et génocide tchéchène ; mais ces données peuvent aussi le pousser à la radicalisation.

Les Américains auront donc le plus grand mal à faire admettre l'« unilatéralisme » diplomatique, en entendant par là qu'ils sont les premiers concernés, sinon les seuls, par les menaces terroristes, par les dictatures du Moyen Orient, et qu'ils sont les seuls à prendre les initiatives de sauvegarde des nations libres et à y mettre les moyens (au prix de difficultés économiques non négligeables). Le dossier palestinien est le plus explosif, dans tous les sens du terme. La façon dont il évolue actuellement n'est plus très favorable, et le clivage entre pro et anti-Israélien au sein du G8 suffirait à lui seul à faire avorter toute avancée vers un consensus international.

Faute de ce consensus, faute d'admettre la prééminence américaine, les peuples représentés au G8 vont se trouver affaiblis face à la montée du terrorisme, à la poussée impérialiste des musulmans fanatiques, à la volonté de puissance des dictatures anciennes et nouvelles, en Asie, en Afrique et en Amérique Latine. Le seul rempart demeure celui des Etats-Unis, eux-mêmes entravés par les tensions économiques et la proximité des élections démocratiques. Alors je me demande : pourquoi Evian ?

Jacques Garello

Conjoncture

L'ECONOMIE ALLEMANDE EN RECESSION

L'Allemagne confirme sa mauvaise santé économique et entre officiellement en récession. C'est l'ensemble du fameux modèle rhénan qui est en crise. Mais la situation en France n'est guère plus enviable, car ce sont souvent les mêmes faiblesses structurelles que l'on trouve des deux côtés du Rhin. Et la déroute de l'économie allemande ne pourra qu'accentuer le mal français.

Le PIB recule de 0,2% au premier trimestre

Cette fois-ci, plus de doute : pour la seconde fois en deux ans, l'Allemagne est entrée en récession. C'est vrai non seulement parce que la croissance se ralentit, mais plus encore parce qu'elle remplit exactement le critère « officiel » retenu pour caractériser une récession : une croissance négative du Produit Intérieur Brut pendant deux trimestres consécutifs. Or le PIB, qui avait augmenté dans des proportions très faibles lors des trois premiers trimestres 2002 (entre 0,2 et 0,3% par trimestre), a reculé de 0,03% au cours du quatrième trimestre 2002. Les résultats du premier trimestre 2003 montrent que ce n'était pas un accident : le PIB recule cette fois de 0,2%.

Pour l'ensemble de l'année 2002, la croissance allemande n'aura finalement été que de 0,2% (la France fait « nettement mieux » avec 1,2%). Pour 2003, cela dépendra évidemment des trimestres à venir, mais la prévision gouvernementale est très pessimiste (0,75% de croissance pour l'ensemble de l'année) et celle des économistes encore plus (0,5% au mieux).

Tous les indicateurs économiques sont au rouge. On a à juste titre souligné largement dans les médias la situation catastrophique de l'emploi. Il y a désormais (fin avril, dernière statistique connue), 4 460 000 chômeurs, chiffre en hausse constante. D'après l'office des statistiques, ce sont 481 000 emplois qui, en un an, ont été supprimés. Désormais, le taux de chômage atteint le chiffre considérable de 8,9%. Si l'on fait la comparaison avec la France, doit-on se rassurer ?

Chez nous aussi les prévisions ne sont pas fameuses (1%) et révisées sans cesse à la baisse. Quant à notre chômage, d'une part on vient d'apprendre que l'économie avait, de manière nette, détruit des emplois elle aussi (l'emploi salarié a diminué de 0,3% au cours du premier trimestre 2003), mais surtout que le taux de chômage (compte tenu des différences de population active) était plus élevé qu'en Allemagne avec 9,3% de chômeurs.

Même le commerce extérieur est en déclin

Traditionnellement, l'un des moteurs de la croissance allemande était le commerce extérieur. Depuis de longues années, l'Allemagne a un commerce extérieur excédentaire, et ses exportations étaient extrêmement dynamiques. La dégradation de l'économie allemande est telle que cette période est révolue. Le commerce extérieur est désormais déficitaire et les exportations se sont réduites ainsi que les importations, montrant la contraction générale de l'activité économique. Le recul des importations implique un recul des exportations françaises, qui risquent ainsi de perdre un débouché important (l'Allemagne est notre premier client) ce qui accentuera le ralentissement de notre économie.

Mais l'économie allemande est aussi en difficulté sur le plan des déficits publics. Ceux-ci dépassent désormais largement les 3% du PIB, plaçant l'Allemagne -comme la France- en dehors des critères de Maastricht. L'Europe a ainsi lancé un avertissement aux deux pays. Certes, les Allemands ont fait des efforts pour assainir leurs finances publiques, mais le poids de l'Etat Providence est tel que pour l'instant ces tentatives n'ont pas réussi et cette année le déficit devrait représenter 3,7% du PIB, soit plus de 30 milliards d'euros pour le seul déficit fédéral. Ce déficit vient bien sûr de l'effondrement des recettes fiscales, à cause de la récession, mais aussi et surtout, comme en France, du dérapage des dépenses publiques.

Ce qui pourrait donner plus d'espoir dans le cas allemand que dans le cas français, c'est la volonté affichée par le chancelier social-démocrate de procéder à des réformes de fond, dont nous nous sommes fait l'écho ici même. C'est à une réforme profonde de l'Etat Providence que le gouvernement allemand s'attaque avec le fameux « agenda 2010 », visant à assouplir par exemple les conditions de licenciement, pour améliorer la fluidité du marché du travail. De même, contrairement à la France, des mesures importantes vont être prises pour assainir l'assurance-maladie : la réforme s'appuiera sur le développement de l'assurance individuelle et de la concurrence et la liberté de s'assurer à des caisses privées sera développée.

Le modèle rhénan à l'agonie

Le principal obstacle que rencontre le chancelier G. SCHRÖDER est d'ordre politique. Il se heurte à l'hostilité d'une partie de sa majorité : non seulement des Verts, mais aussi de l'aile gauche du parti social-démocrate (SPD). En outre les syndicats, comme en France, contestent les réformes de structure pourtant indispensables en Allemagne comme ailleurs. Mais à la différence de l'opposition française, celle des chrétiens-démocrates (CDU-CSU) est persuadée de la nécessité de réformes structurelles et appuiera le chancelier s'il va dans la bonne direction.

Le fameux modèle rhénan est donc à l'agonie. Ce refus des mécanismes modernes du libre marché (par exemple en matière de financement et de bourse, contrairement au capitalisme anglo-saxon), ce poids démesuré des syndicats, cette dérive de l'Etat Providence que rien ne vient réguler, avec des dépenses qui explosent (retraite, assurance maladie, chômage, etc.) et des déficits qui font de même, tout cela représente un système économique et social aujourd'hui condamné. Ce qui manque à l'Allemagne comme à la France, c'est de la concurrence, de la flexibilité, de la mobilité, de l'adaptation permanente. Les grandes structures lourdes et étatiques sont condamnées dans le monde d'aujourd'hui. La différence qui sauvera peut-être l'Allemagne, c'est que la majorité de sa classe politique semble plus consciente que la notre de la nécessité des réformes. Il existe cependant une circonstance atténuante pour les dirigeants allemands : ils ont du mal à mettre un quart de la population au travail, parce que les gens des Lander de l'Est ont beaucoup perdu du sens de l'initiative et de la responsabilité en 40 ans de communisme. Chez nous, les gens de l'Est sont dispersés dans l'Hexagone !

L'ETHIQUE DE LA RESPONSABILITE ET DE LA COMMUNAUTE

La dernière journée de la XXV^e Université d'Eté de la Nouvelle Economie (Aix en Provence, Mercredi 4 Septembre 2002) était consacrée aux perspectives de la liberté. Il ne saura y avoir de diffusion ni de consolidation de la liberté sans une reconstruction de la société civile autour de l'éthique libérale, une éthique de liberté certes, mais aussi de responsabilité et de service de la communauté. C'est le contenu de cette éthique qu'analysait le professeur Douglas Den UYL, philosophe et Vice Président du Liberty Fund.

Douglas DEN UYL : LA SOCIETE CIVILE AU SERVICE DES AUTRES

Dans la perspective de la liberté, la société civile doit assumer de nouvelles missions, aujourd'hui confisquées par l'Etat Providence. C'est à l'Etat Providence que l'on doit deux glissements dangereux, qui ont conduit d'une part de la charité à la bienfaisance (*compassion*), d'autre part de la solidarité volontaire et privée à la solidarité obligatoire et publique.

La charité, bien au-delà de la bienfaisance

Pendant des siècles, on a distingué avec soin les quatre vertus cardinales de justice, courage, tempérance et prudence, et les trois vertus théologiques de foi, espérance et charité. La charité est donc une vertu du rang le plus élevé, et elle signifie ici l'épanouissement de notre capacité d'aimer. C'est donc une notion très large et très riche, bien décrite par Thomas d'Aquin, qui voit dans la charité l'ouverture au bien ; ainsi comprise la charité ne se réfère pas nécessairement aux autres, elle peut être à usage personnel. La charité ne s'entend donc pas comme le fait de donner aux pauvres, comme le suggère le mot aujourd'hui. L'aide aux pauvres est une réduction de la vertu de charité, c'est pourtant cette réduction que l'on retient dans la conception moderne.

Les libéraux sont peut-être responsables de ce changement dans la signification du mot « charité ». Dans un grand nombre d'écrits du début du XVIII^e siècle, la charité se conçoit comme le fait d'interpréter les actions des autres de la meilleure façon possible : il n'est toujours pas fait référence à l'aide aux pauvres. C'est sans doute dans le livre V de la Théorie des Sentiments Moraux qu'Adam SMITH ouvre la porte à la conception « moderne » de la charité. Adam SMITH fait ici allusion à la « culture de la charité » qui consiste à imaginer que les pauvres sont condamnés à mendier leur subsistance de la part de ceux qui disposent d'un surplus de ressources. On appellerait cela aujourd'hui une « société d'assistance ». Si Adam SMITH s'élève contre cette culture, c'est parce qu'il estime que le marché et le commerce sont de nature à éviter la mendicité aux plus pauvres ; désormais les classes les plus pauvres pourraient s'enrichir, à partir de leur propre production elles satisferaient leurs besoins et n'auraient plus à recourir à la charité. Il faut bien comprendre dans quel esprit les libéraux, qu'il s'agisse de Locke, Hume ou Smith, ont pris cette position. Pour eux, la liberté préservait la dignité de l'être humain, capable d'agir par lui-même et d'améliorer son bien-être, et les classes les plus modestes pourraient acquérir une grande indépendance vis-à-vis des autres. Si les libéraux adoptent une définition étroite de la charité, c'est sans doute en liaison avec leur théorie de la valeur, puisque n'a de valeur que ce qui peut servir aux autres. Cette dernière idée est tout à fait légitimée, mais chemin faisant les libéraux ont perdu une grande partie de ce qui faisait la beauté de la charité, pour ne la ramener qu'à une simple bienfaisance matérielle.

La solidarité forcée

Passes encore de confondre charité et bienfaisance. Mais le glissement le plus grave nous a menés de la bienfaisance volontaire à la charité forcée.

Là encore le ver a été introduit dans le fruit par quelques libéraux. Locke, par exemple, dans le second Traité du Gouvernement Civil, parle d'un « droit à la charité » pour les pauvres. Maintenant, ce droit est-il un « droit social », ou un devoir personnel ? Pour Adam Smith, il s'agit d'exercer ici une vertu ordinale, la justice, qui ne se confond pas avec la charité (qu'il appelle, comme on l'a vu) la bienfaisance (*beneficence*). Car la vertu ordinale de justice peut être satisfaite par des procédés de

coercition, alors que la bienfaisance est volontaire. Donc, dans l'esprit de Smith, l'aide aux pauvres (bienfaisance) ne peut être imposée par la force publique. On ne peut compenser les échecs de la bienfaisance en recourant à la coercition.

Malheureusement l'émergence de l'Etat Providence s'est accompagnée d'une référence de plus en plus marquée à la justice, bien loin de la bienfaisance, et encore plus loin de la charité.

On a finalement débouché sur l'idée de justice sociale et de « droits sociaux ». Il est évident que dans ces conditions, ni l'amour ni la bienfaisance n'a sa place. On peut même remarquer que les tenants de la justice sociale ont voulu éliminer toute dimension « compassionnelle », surtout à partir du moment où la justice est devenue une justice de résultat, pratiquement assimilée à l'égalité dans le niveau de bien-être matériel. Toute inégalité devient injustice, et doit donc être réparée. Le riche dépouillé contre sa volonté ne fait que rendre au pauvre ce qu'il lui a volé : c'est la version marxiste et collectiviste. Le riche, même contre sa volonté, doit donner au pauvre parce qu'il est membre de la collectivité : c'est la version solidariste.

La conséquence évidente de ces glissements vers la solidarité forcée est la disparition progressive de la vertu théologique de la charité. La loi d'amour et la recherche du bien n'inspirent ni ne guident plus les comportements individuels, désormais conditionnés par le mythe de la justice sociale et la mosaïque des droits sociaux.

Pourtant une vertu théologique ne saurait disparaître, et il appartient sans doute à la société civile de redécouvrir la charité et d'en tirer tous les bénéfices. Car la charité permettrait non seulement aux individus d'harmoniser leurs relations réciproques mais aussi d'épanouir leur propre personnalité

l'actualité qui nous fait réfléchir

LA REFORME DE L'ETAT

Le 6 mai dernier, l'ALEPS organisait, en collaboration avec le groupe des Réformateurs animé par Hervé NOVELLI, un colloque sur les réformes faites, bien faites, mal faites ou non faites en un an de gouvernement RAFFARIN. Notre précédente Lettre transcrivait les conférences d'accueil et de présentation données par Bernard PLASAIT, Hervé NOVELLI et Jacques GARELLO. Voici la synthèse de la première session consacrée à la réforme de l'Etat, présidée par le Professeur Roland DRAGO, de l'Institut, Vice Président de l'ALEPS.

Roland DRAGO : LA VAINTE RECHERCHE DU CONSENSUS

La Réforme de l'Etat peut-elle faire l'objet d'un consensus ? Si les Français étaient d'accord sur le principe et les modalités de cette réforme, celle-ci serait faite depuis longtemps.

En 1921 on a commencé à s'interroger sur l'organisation de l'administration des postes. On évoquait déjà à l'époque « l'incapacité industrielle de l'Etat ». Mais on voulu chercher à convaincre l'opinion publique et les fonctionnaires concernés de la nécessité d'une réforme. Finalement, la grande révision de La Poste s'est faite...en 1990.

Cela montre bien que la méthode des réformes ne consiste pas à chercher un consensus, qui ne sera jamais obtenu dans des délais suffisants pour éviter la dégradation des institutions et de l'action publique. Cette quête de consensus est d'autant plus vaine actuellement que l'information qui parvient à l'opinion publique est irresponsable : journalistes irresponsables, syndicats irresponsables.

Les Français sont ainsi manipulés et ne peuvent comprendre ni l'importance ni l'urgence d'une réforme de l'Etat. Car celle-ci s'impose, et les orateurs précédents ont eu raison d'évoquer deux changements décisifs, capables de rompre avec la culture étatiste et jacobine actuelle: d'une part l'adoption d'un « système de dépouilles » (spoil system) destiné à renouveler la haute administration et à la mettre au service des nouveaux gouvernants, d'autre part l'interdiction pour des fonctionnaires d'exercer des responsabilités législatives ou gouvernementales.

Une autre erreur majeure consiste à assimiler la réforme de l'Etat à la destruction de l'Etat. L'Etat doit se réformer en permanence s'il veut continuer à être efficace et considéré. Un grand « réformateur » comme Napoléon s'est largement inspiré de ce qui existait sous l'Ancien Régime. Maintenant il s'agit de reconsidérer « le rôle et la place de l'Etat au début de XXI^e siècle » (*titre de l'ouvrage de R. Drago publié aux PUF en 2001*).

Gérard BRAMOULLE : UNE DECENTRALISATION DE FACADE

La précédente grande loi de décentralisation, dite loi Defferre, a échoué faute d'avoir su donner une autonomie financière et fonctionnelle aux collectivités locales. Cette erreur est-elle réparée dans les projets actuels ?

Il y a sans doute un effort pour aménager des transferts de ressources parallèlement aux transferts de compétences (par exemple la TIPP, les taxes foncières et d'habitation sont réaffectées, un impôt national doit financer la décentralisation en alimentant les dotations de l'Etat aux collectivités). On a aussi l'intention de modifier certaines bases des impôts locaux (valeurs locatives) et de laisser plus de liberté dans le choix des taux. Enfin, il y a une réforme du système d'attribution des dotations, et notamment de la dotation globale de fonctionnement. Mais au total il s'agit d'aménagements mineurs, et le gouvernement a bien fait le choix du gradualisme au lieu de la thérapie de choc qu'exige la situation.

En quoi devrait consister une vraie réforme décentralisatrice ?

Il faudrait en arriver à une véritable subsidiarité, c'est-à-dire non seulement à redistribuer le pouvoir et les finances entre les divers niveaux de gouvernement (national, régional, départemental, communal) en laissant la plus grande liberté aux niveaux inférieurs, mais aussi à dégager les autorités politiques, à tout niveau, de missions qui peuvent être exercées à moindres coûts et pour un meilleur service par l'initiative privée. Il faut privatiser grand nombre de services municipaux, départementaux, etc. C'est une façon très efficace de réduire la charge fiscale des habitants ; par exemple la ville d'Aix a diminué sa fiscalité de 20 % entre 1983 et 1989.

Il faudrait encore en arriver à une véritable concurrence entre les collectivités locales, chacune rivalisant avec les autres pour être plus attractive fiscalement et réglementairement. Malheureusement, les quelques éléments de concurrence ont été éliminés, puisque les collectivités locales ne disposent pas de la liberté de fixer ni la base, ni les assiettes, ni les taux. Tout au contraire, les dispositions actuelles donnent une prime aux collectivités qui consentent « l'effort fiscal » le plus élevé : plus les habitants sont taxés, plus la subvention de l'Etat sera élevée ! Enfin, les péréquations entre communes, régions, etc. sont une prime à l'incurie ; toute péréquation devrait être abolie. S'il existait une véritable concurrence, les contribuables pourraient choisir leur résidence fiscale, et une décentralisation fonctionnelle pourrait ainsi se combiner, voire se substituer à une décentralisation territoriale. Pour l'instant le citoyen reste encore prisonnier du territoire où il réside. Une vraie décentralisation doit conduire à une ouverture. Ouverture, concurrence, privatisations : voilà les principes de base d'une vraie réforme décentralisatrice. Tant qu'on ne les mettra pas en œuvre, la décentralisation sera une simple façade.

Le Professeur Gérard Bramoullé, doyen honoraire de la Faculté d'Economie Appliquée, est adjoint aux finances de la ville d'Aix en Provence et Vice Président de l'Intercommunalité.

Roland DRAGO : Pourquoi la France demeurerait-elle un pays centralisé ?

A l'appui et en complément de ce que vient de dire Gérard BRAMOULLE, il ne fait guère de doute que la grande réforme constitutionnelle de l'Etat a été manquée, essentiellement par pusillanimité. Elle a été manquée dans le domaine des procédures budgétaires, alors qu'il y avait l'occasion de supprimer la règle des services votés (qui dispense le Parlement de débattre sur des dépenses inscrites dans les budgets précédents, de sorte que l'on a un empilement de dépenses sans plus aucun contrôle). Pour revenir à la décentralisation, il y a un maquis législatif et financier impénétrable : 22 régimes de dotations de l'Etat aux collectivités locales, ce qui conduit à des pressions voire à des chantages permanents entre hommes politiques. Quant à l'autonomie fiscale des collectivités locales, elle existe dans un grand nombre de pays européens, et les communes et les régions disent alors quel peut être leur « effort fiscal » en faveur de l'impôt national. Il n'y a pas de loi naturelle qui voudrait que la France soit un pays centralisé.

La suite des interventions relatives à cette session sur la réforme de l'Etat, avec Madame Benoîte TAFFIN, porte parole de Contribuables Associés, et Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, député du Puy de Dôme, sera donnée dans notre prochaine Lettre.

ASSURANCE MALADIE : CE SERA BIEN 16 MILLIARDS DE DEFICIT

L'assurance maladie dérive : les chiffres officiels qui viennent de tomber dépassent les hypothèses les plus pessimistes.

Pour 2002, le déficit officiel est finalement de 6,1 milliards. Pour 2003, la nouvelle prévision du déficit est de 9,7 milliards d'euros. Résultat : le déficit cumulé pour les deux années est de 15,8 milliards, pratiquement 16 milliards d'euros. Et encore les chiffres de 2003 peuvent-ils se dégrader à nouveau selon certains observateurs. On a connu bien des déficits de l'assurance-maladie, aussitôt comblés par des hausses de cotisations et des baisses de remboursements, mais celui-ci constitue un record : cela fait plus de 100 milliards de francs de déficit en deux ans !

La commission des comptes de la Sécurité Sociale ne sait plus à quel saint se vouer, constatant la dérive inévitable des dépenses. Toutes les mesurette qui sont prises, hier sur les produits génériques, aujourd'hui sur le moindre remboursement de nombreux médicaments, ne changent rien à cette évolution. Et tous les objectifs bureaucratiques fixés par le Parlement (le fameux « ONDAM », objectif national d'évolution des dépenses d'assurance maladie) n'y changent rien non plus : cette machine est sans régulateur ; elle continue donc sa course folle. La hausse prévue devait être en 2003 de 5,3%, ce qui est déjà considérable : elle sera bien au dessus des 6%. En quatre ans, de 1999 à 2003, les dépenses auront augmenté de 26%...

Cette situation s'accompagne d'une paupérisation des professions de santé, comme le montre le combat qui se poursuit entre les médecins spécialistes et la CNAM : leurs honoraires continuent à être bloqués à un niveau très bas, inchangé pour l'essentiel depuis longtemps. On aura ainsi ruiné les médecins, ruiné les cliniques et aujourd'hui ruiné le malade sans le moindre résultat positif.

Le ministre de la santé a beau expliquer d'une part que l'augmentation du coût de la santé est inéluctable, de l'autre qu'il faut mettre fin aux gaspillages et aux abus, il ne dit ni comment financer les unes, ni comment supprimer les autres. Pas question par exemple de remettre en cause les fameuses 35 heures à l'hôpital, qui ont entraîné une explosion des dépenses. On a le sentiment que, tétanisé par ce qui vient de se passer pour les retraites, le gouvernement hésite à entreprendre la réforme de l'assurance-maladie. Mais si le problème des retraites était urgent, car il se posera dès demain, dans deux ou trois ans, celui de l'assurance-maladie, lui, est encore plus urgent, car il se pose aujourd'hui.

Tant qu'on se refusera à voir la concurrence jouer dans le domaine de la santé en général et de l'assurance-maladie en particulier, cette machine folle n'aura effectivement aucun régulateur.

LIBRE CIRCULATION DES FONDS DE RETRAITE EN EUROPE

Il aura fallu dix ans de débats pour que les ministres des finances des Quinze finissent par adopter une directive sur les fonds de pension en Europe. Désormais, ceux-ci pourront exercer leurs activités dans l'ensemble de l'Union Européenne. En effet, jusqu'à maintenant, ces caisses de retraite par capitalisation opéraient essentiellement dans l'Etat où elles étaient établies. Au contraire, elles pourront maintenant proposer librement leurs produits dans toute l'Union Européenne. Chacun pourra ainsi disposer d'une gamme de choix beaucoup plus variée et la concurrence va jouer à plein. Cela n'est pas négligeable car ce « passeport européen » pour les fonds de pension concerne des institutions qui couvrent désormais, en moyenne, 25% de la population active des Quinze et qui gèrent des actifs supérieurs à 2 500 milliards d'euros. Il faudra cependant encore le feu vert du Parlement européen -ce qui devrait ne pas poser de problèmes, puisqu'en dehors des députés français, la plupart des parlementaires sont favorables aux fonds de pension. La directive doit entrer en vigueur dans les 24 mois qui suivent son adoption définitive.

Le principe de ce passeport est simple : les règles prudentielles que doivent respecter ces fonds seront celles du pays d'origine où ils sont établis. Mais des règles communes ont aussi été adoptées, par exemple pas plus de 30% de placements en devises et 70% en actions et obligations cotées. Les fonds devront aussi respecter des règles sur les informations à fournir à leurs membres.

Sous ces réserves, les fonds de pension pourront donc exercer leurs activités dans l'ensemble de l'Europe des Quinze et proposer les fonds de retraite les plus attractifs et les plus compétitifs, conformément au jeu de la libre concurrence. Ces services seront proposés aux entreprises et c'est ainsi qu'une entreprise qui a des activités dans plusieurs pays pourra désormais faire des économies d'échelle en faisant appel aux prestations d'un seul fond, au lieu de devoir, comme maintenant, avoir des fonds différents par pays d'implantation.

Que cette décision intervienne au moment où la France s'enfonce dans l'impasse des retraites par répartition en dit long sur le décalage entre la France et ses partenaires européens. On peut certes regretter que ces produits ne puissent être vendus qu'aux entreprises et pas aux particuliers, mais c'est déjà un progrès considérable. Bien entendu, les Français auront plus de mal que les autres à en profiter, puisque ces produits de capitalisation ne peuvent être utilisés qu'en complément du système de répartition, qui garde un caractère obligatoire. Contrairement à ce qui se passe à l'étranger, les entreprises françaises ne seront pas dispensées de financer la retraite par répartition pour tous.

Notons aussi que les fonds de pension français, compte tenu du blocage législatif, ne font pas le poids par rapport à leurs concurrents européens, en particulier anglais ou hollandais, dynamisés jusque là par leur marché intérieur, qui vont se voir ouvrir de nouvelles opportunités.

La prochaine étape de l'Europe de la capitalisation sera sans doute celle qui donnera la liberté des fonds de pension non plus seulement pour les entreprises, mais aussi pour les particuliers : de quoi faire exploser notre chère Sécu. Tant mieux.

AU SOMMAIRE DU N°754 :

EDITORIAL : Evian : pourquoi ? pp. 1-2

CONJONCTURE : L'économie allemande en récession pp. 2-3

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : L'éthique de la responsabilité et de la communauté pp. 4-5

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : La réforme de l'Etat pp. 5-7 - L'assurance maladie : ce sera bien 16 milliards de déficit p. 7 – Libre circulation des fonds de retraite en Europe p. 8 -

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €30.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €92.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org